

Accords fiscaux—Loi

cet établissement. Le Conseil des maritimes pour l'enseignement supérieur a déjà réduit son budget au strict minimum. En fait, c'est ce qu'il fait depuis cinq ans. Lorsque j'étais député à l'assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard, il y a quelques années, ce conseil faisait déjà des coupures. Le gouvernement provincial également essayait de réduire ses dépenses. Il n'est plus possible de couper quoi que ce soit dans notre système d'enseignement.

A l'Île-du-Prince-Édouard, la population âgée augmente et elle exigera de plus en plus d'installations. Là encore, le gouvernement fédéral réduit ses dépenses de santé pour améliorer son déficit. Tout ce qu'il fait, c'est transférer le fardeau financier aux contribuables des provinces. Il importe assez peu que l'on paie l'impôt au gouvernement fédéral ou à un gouvernement provincial. Toutefois, le chef de famille, le chef de notre grande confédération, doit être le gouvernement fédéral et il devrait prendre ses responsabilités sérieusement. Il devrait faire en sorte que tous les Canadiens aient les mêmes possibilités, quel que soit l'endroit où ils vivent.

Nous devrions tous avoir accès aux mêmes soins, que nous soyons de Toronto, de Montréal, d'Ottawa, du nord de l'Alberta, du nord du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve ou du Labrador. Il n'est évidemment pas raisonnable d'espérer de la chirurgie à coeur ouvert dans un petit hôpital. C'est certain, et ce n'est pas ce que je veux dire, mais les mêmes principes de base devraient s'appliquer partout et à tout le monde.

Voilà ce que je tenais à dire. Il ne me reste plus de temps. Je suis peiné de constater que le gouvernement présente une motion d'attribution de temps pour ce très important sujet, qui nous touchera tous, indépendamment de l'endroit où nous vivons.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques commentaires au sujet du projet de loi C-96. Depuis une semaine ou deux, nous discutons des différentes conséquences d'une réduction systématique de la croissance des fonds octroyés aux provinces pour le financement des deux services les plus importants au Canada, soit la santé et l'enseignement postsecondaire. La croissance économique dépend, dans une large mesure, de ces deux services. C'est seulement à la condition d'avoir une population en bonne santé et instruite que nous pourrions survivre malgré la crise actuelle. C'est seulement dans ces conditions que nous pourrions profiter de toutes les possibilités de croissance. En décidant de consacrer moins d'argent à la santé et à l'éducation, le gouvernement réduit notre potentiel de croissance économique.

Le gouvernement ne cesse de répéter qu'il augmente son financement et c'est vrai dans une certaine mesure. Cela semble vrai, sauf lorsqu'on y regarde de plus près. Combien de temps peut-on tenir le coup si, chaque fois que les dépenses augmentent de \$1, les sommes que l'on obtient pour les payer n'augmentent que de 50c.? Il faudra finir par réduire les services. Cela revient à réduire la qualité de l'éducation et de la santé, car ces coupes se répercutent aussitôt sur la qualité des services.

Au cours des quelques minutes à ma disposition, je parlerai surtout des conséquences de ces coupes sur la santé. Les services de santé d'un grand nombre de provinces sont déjà compromis par le manque d'argent. Voyons l'ampleur des compressions que prévoit ce projet de loi. Pour décrire simplement la situation, le gouvernement compte opérer des coupes de 2 milliards par an d'ici 1990-1991. Au cours de cette période, le budget de la santé sera amputé de 5.6 milliards de dollars. Comme l'a souligné un représentant de Terre-Neuve, cela se traduira par une dégradation de la qualité des services, une hausse des honoraires, une augmentation des impôts provinciaux et des primes ou tout cela en même temps.

Ce projet de loi reflète la même idéologie que la plupart des autres initiatives du gouvernement. Ce dernier cherche ou bien à éliminer les services, ou bien à redéfinir ses responsabilités de façon à réduire le coût des services ou à le faire payer par quelqu'un d'autre, qu'il s'agisse du gouvernement provincial, des étudiants ou des patients.

Des organismes comme l'Association médicale canadienne ont vivement protesté contre la réduction du financement de la santé. En fait, cette association estime que le conflit qui oppose actuellement les médecins et le gouvernement de l'Ontario au sujet de la surfacturation est attribuable au fait que le gouvernement ne dispose pas suffisamment d'argent pour assurer les services de santé requis.

Le coût de la santé ne cesse d'augmenter depuis quelques années. C'est dans les hôpitaux que la hausse des dépenses est la plus forte. À l'heure actuelle, environ 70 p. 100 du coût total des services de santé est directement attribuable à l'augmentation du coût des soins en établissement et notamment en milieu hospitalier. La plupart des gens reconnaissent que ces dépenses vont croître dans une proportion qui dépassera le taux d'inflation de 4 ou 5 p. 100. Cette croissance des dépenses est attribuable à différentes raisons. Par exemple, le coût de l'assurance responsabilité civile a grimpé en flèche depuis quelques années. Des services de santé doivent en faire les frais.

Tout à l'heure, un député a laissé entendre que nous pourrions envisager la privatisation. Chacun sait que, dans le domaine de la santé, la privatisation tend à augmenter les frais, surtout en ce qui concerne les soins hospitaliers. Le Canada, qui a des services de santé publics, consacre environ 8.4 p. 100 de son Produit national brut aux différentes formes de soins médicaux. Aux États-Unis, où la plupart des services de santé sont privés, la somme consacrée à la santé représente 10 p. 100 du PNB, pour des services beaucoup plus restreints. La privatisation ne nous permettra pas d'économiser. Elle va nous coûter plus cher et la différence sera de plusieurs points de pourcentage.

● (1220)

Aux États-Unis, le Régime d'assurance Croix Bleue coûte \$1,840 par an. La franchise est de \$100 et ce régime ne couvre que 80 p. 100 des honoraires des médecins et des psychiatres. La physiothérapie, les visites médicales régulières ou les soins aux nouveau-nés ne sont pas couverts. Le traitement de toute maladie dont l'origine est antérieure à l'entrée en vigueur de l'assurance n'est pas couvert non plus. Les maladies comme le cancer et les maladies de coeur, qui sont ordinairement reliées au mode de vie ou au stress au travail, ne sont pas visées par